

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE DES  
FRERES SIMON POUR UN DEMENAGEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ce déménagement nécessite des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : Le samedi 3 février 2018, de 7 heures à 19 heures, pour permettre la mise en  
place d'un camion de déménagement,

- **Le stationnement sera interdit face au n°8 rue des Frères Simon sur 2  
emplacements.**

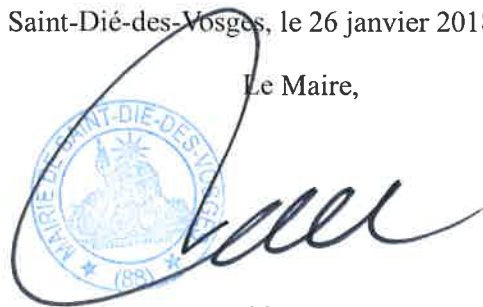
**Article 2** : La signalisation temporaire sera mise en place par les Services Techniques de  
la Ville.

**Article 3** : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré  
comme gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront  
être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 26 janvier 2018

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the year '(1889)'. The signature is written over the stamp and extends to the right.

David VALENCE